

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de novembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2018

**Etaients présents :** Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Elie SMITH, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN.

**Absents excusés :** Christian FOURNAGE  
Véronique RUFIN  
Marie-Claude MICHEL (Pouvoir A. HOURDRY)  
Vanessa SZUBA  
Guillaume GARDON  
Pierre CARQUIN  
Jean Paul GUILLON  
Nathalie LAMERE-CRAPART

**Arrivée de Véronique RUFIN à 21h45 (Avec Pouvoir G. GARDON).**

**Secrétaire de séance :** Céline VERGEOT.

---

La séance est ouverte à 20 h 05.

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Jeanine HOURDRY disparue le 4 novembre dernier.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Elle propose au Conseil Municipal de rajouter deux questions à l'ordre du jour pour deux dossiers qui nous sont parvenus après l'envoi de l'ordre du jour :

Participation financière de la Commune pour un voyage scolaire en classe de neige

Démarche pour le déploiement de la vidéo protection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces deux questions à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu du 10/09/2018**

Le compte rendu du 10/09/2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Participation financière pour une sortie scolaire : Classe de neige**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors du dernier Conseil de classe, un projet de classe de neige a été évoqué.

Deux classes (soit 44 élèves) partiront à la Jumenterie (Les Vosges) pour un séjour de 6 jours au mois de février.

Le séjour coûtera entre 340 € et 424 € par famille, suivant le coefficient familial.

Une aide du Département est prévue. Ainsi qu'une aide de la Coopérative Scolaire.

Pour information, Madame le Maire rappelle qu'en 2015, la Commune avait participé au financement d'un voyage scolaire à hauteur de 50 € par enfant.

Le projet de classe de neige coûte plus cher.

Avec une participation à hauteur de 100 € par famille, chaque famille aurait à régler une participation allant de 170 € à 240 € (suivant leur coefficient familial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de financer le voyage scolaire à hauteur de 100 € par élèves. Ce qui représentera un montant total de 4.400,00 €.

### **Autorisation au Maire de signer tout document concernant le déploiement du système de vidéo protection**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée du projet de vidéo protection sur le territoire intercommunal.

Elle fait savoir que les conseillers communautaires se sont engagés d'une part sur un projet de vidéo protection sur l'ensemble du territoire au travers d'un diagnostic réalisé par la gendarmerie il y a quelque temps et d'autre part qu'ils ont pris une délibération à l'unanimité des membres présents le 23/10/2018 pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une prestation qui comprend une mission de diagnostic, d'études de faisabilité, d'accompagnement à la consultation et de suivi des travaux, pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'AMO est passé dans toutes les communes concernées par le projet les 12, 13, 14/10/2018 afin de préparer le dossier qui sera déposé à la Préfecture qui réunit la commission accordant l'installation des caméras de vidéo protection le 12/12/2018.

Le dossier est intercommunal mais il est composé d'un fichier par commune dès lors qu'une caméra est posée sur son territoire et ce, qu'elle soit communale ou intercommunale.

Pour que la Communauté de Communes puisse finaliser le dossier pour la Préfecture, les communes concernées par le projet doivent prendre une délibération autorisant le Maire à engager les démarches de déploiement d'un système de vidéo protection sur son territoire.

Il est également précisé qu'un appel d'offres unique sera lancé par la Communauté de Communes comportant les caméras communales et intercommunales et que la Communauté de Communes effectuera les demandes de subvention.

Les communes qui ont souhaité installer des caméras communales régleront le reliquat du coût de ces dernières déductions faites des subventions obtenues par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tous les documents qui permettront d'engager les démarches pour le déploiement d'un système de vidéo protection sur le territoire de leur commune
- Valide que ce projet soit porté par la Communauté de Communes du Canton de Charly
- Valide le principe d'un appel d'offres unique réalisé par la Communauté de Communes
- Valide que le règlement du montant des caméras communales s'effectuera déduction faite des subventions obtenues par la Communauté de Communes

### **Recensement Population 2019**

Suite à un courrier reçu par la Direction Régionale des Hauts de France de l'INSEE, la Commune de NOGENT-L-ARTAUD doit procéder au recensement de sa population entre le 17 janvier et le 16 février 2019.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur :

- **La Nomination d'un coordonnateur pour le recensement 2019**
- **La Création de 4 emplois d'agents recenseurs du 2/01/2019 au 16/02/2019**
- **La Rémunération des agents recenseurs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, le recensement pourra s'effectuer par voie électronique, ce qui simplifiera les démarches.

### **➤ Recensement Population 2019 : Nomination d'un coordonnateur**

- **La Nomination d'un coordonnateur pour le recensement 2019**

Madame le Maire expose qu'au dernier recensement de 2014, Charles HUYART, avait parfaitement rempli cette mission.

Elle propose donc au Conseil Municipal de reconduire Charles HUYART dans cette fonction.

Monsieur HUYART se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer M. Charles HUYART, en qualité de coordonnateur pour le recensement de la population 2019.

### **Recensement Population 2019 : Création de 4 emplois d'agents recenseurs**

- **La Création de 4 emplois d'agents recenseurs du 2/01/2019 au 16/02/2019**

Pour mener à bien cette mission, Madame le Maire propose la création de 4 emplois d'agents recenseurs. En effet, la Commune sera divisée en quatre secteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer quatre emplois d'agents recenseurs pour la période du 02/01/2019 au 16/02/2019.

## Recensement Population 2019 : Rémunération des agents recenseurs

### ➤ La Rémunération des agents recenseurs

L'enveloppe de l'Etat s'élève à 3.972,00 € pour l'organisation des opérations de recensement 2019.

Pour rappel, en 2014, l'enveloppe s'élevait à 4.930,00 €.

Madame le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs ainsi que le coordonnateur de la façon suivante :

- 1.200,00 € par agent recenseur (charges patronales incluses)
- 500,00 € pour le coordonnateur (charges patronales incluses).

Monsieur HUYART se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer les agents recenseurs ainsi que le coordonnateur comme ci-dessus exposé.

## Tarifs 2019

La Commission de finances s'est réunie le 12 novembre 2018.  
Les membres de la Commission proposent de reconduire les tarifs 2018 pour l'année 2019.  
Ils proposent de modifier le règlement cantine au prochain Conseil Municipal (concernant le tarif préférentiel).

## TARIFS MUNICIPAUX POUR 2019

| CONCESSIONS CIMETIERES   | 2017                | 2018     | Proposition 2019 |
|--|---------------------|----------|------------------|
| CONCESSIONS CIMETIERES – trentenaire   | 250.00              | 250.00   | Sans changement  |
| CONCESSIONS CIMETIERES – cinquantenaire  | 500.00              | 500.00   | Sans changement  |
| Concession pour cavurne – 30 ans   | 230.00              | 230.00   | Sans changement  |
| Concession pour cavurne – 50 ans   | 450.00              | 450.00   | Sans changement  |
| Cavurne – 30 ans (concession incluse)  | 440.00              | 440.00   | Sans changement  |
| Cavurne – 50 ans (concession incluse)  | 550.00              | 550.00   | Sans changement  |
| Emplacement case Columbarium – 10 ans  |                     | 500.00   | Sans changement  |
| Emplacement case Columbarium – 15 ans  | 850.00              | 850.00   | Sans changement  |
| Emplacement case Columbarium – 30 ans  | 1 300.00            | 1 300.00 | Sans changement  |
| <del>Emplacement case Columbarium – 50 ans</del>   | <del>1 800.00</del> | SUPPRIME |                  |
| <b>CANTINE – Prix du repas</b>   |                     |          |                  |
| Tarif normal   | 4.50                | 4.50     | Sans changement  |
| Tarif préférentiel - élèves classes fermées  | 4.00                | 4.00     | Sans changement  |
| Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (après étude du dossier) | 2.50                | 2.50     | Sans changement  |
| Tarif (habitant hors commune)  | 5.00                | 5.00     | Sans changement  |
| <b>MEDIATHEQUE</b>   |                     |          |                  |
| Tarif unique   | 15.00               | 15.00    | Sans changement  |
| <b>DROITS DE PLACE</b>   |                     |          |                  |
| La journée   | 100.00              | 100.00   | Sans changement  |

|  |         |           |        |           |            |                    |
|--|---------|-----------|--------|-----------|------------|--------------------|
| <b>RAMASSAGE DECHETS VERTS (branches...)</b>     |         |           |        |           |            |                    |
| <b>TARIF UNIQUE</b>                              |         |           |        | 15.00     |            | Sans changement    |
| <b>COPIES DOSSIERS</b>                           |         |           |        |           |            |                    |
| Dossier POS et PLU                               |         | 220.00    |        | 220.00    |            | Sans changement    |
| Liste électorale                                 |         | 50.00     |        | 50.00     |            | Sans changement    |
| <b>SALLE DE LA MUSIQUE</b>                       |         |           |        |           |            | <b>FOYER RURAL</b> |
| <i>Week-end</i>                                  |         |           |        |           |            |                    |
| Tarif ETE  |         | 150.00    |        | 150.00    |            | Sans changement    |
| TARIF HIVER                                      |         | 200.00    |        | 200.00    |            | Sans changement    |
| <i>DU LUNDI AU VENDREDI-</i>                     |         |           |        |           |            |                    |
| Tarif ETE  |         | 70.00     |        | 70.00     |            | Sans changement    |
| Tarif HIVER                                      |         | 100.00    |        | 100.00    |            | Sans changement    |
| <b>DEPOT DE GARANTIE IMPUTE A TOUTE LOCATION</b> |         |           |        |           |            |                    |
| Forfait dégâts                                   |         | 200.00    |        | 200.00    |            | Sans changement    |
| Forfait nettoyage                                |         | 50.00     |        | 50.00     |            | Sans changement    |
| <b>SALLE DES LONGS PRES</b>                      | S. POLY | S.POLY+SP | S.POLY | S.POLY+SP | SALLE POLY | S.POLY+SP          |
| habitants de la commune                          | 400.00  | 720.00    | 400.00 | 720.00    |            | Sans changement    |
| habitants extérieurs                             | 700.00  | 1 200.00  | 700.00 | 1 200.00  |            | Sans changement    |
| <b>TARIF HIVER</b>                               |         |           |        |           |            |                    |
| habitants de la commune                          | 500.00  | 900.00    | 500.00 | 900.00    |            | Sans changement    |
| habitants extérieurs                             | 800.00  | 1 500.00  | 800.00 | 1 500.00  |            | Sans changement    |
| <b>journée : du lundi au vendredi</b>            |         |           |        |           |            |                    |
| <b>Tarif ETE</b>                                 |         |           |        |           |            |                    |
| habitants de la commune                          | 200.00  | 360.00    | 200.00 | 360.00    |            | Sans changement    |
| habitants extérieurs                             | 300.00  | 700.00    | 300.00 | 700.00    |            | Sans changement    |
| <b>TARIF HIVER</b>                               |         |           |        |           |            |                    |
| habitants de la commune                          | 250.00  | 435.00    | 250.00 | 435.00    |            | Sans changement    |
| habitants extérieurs                             | 350.00  | 700.00    | 350.00 | 700.00    |            | Sans changement    |
| <b>FETES DE FIN ANNEES (forfait)</b>             | 750.00  | 1 500.00  | 750.00 | 1 500.00  |            | Sans changement    |
| <b>Dépôt de garantie - toute location</b>        |         |           |        |           |            |                    |
| Forfait dégâts                                   | 800.00  | 1 200.00  | 800.00 | 1 200.00  |            | Sans changement    |
| Forfait nettoyage                                | 80.00   | 100.00    | 80.00  | 100.00    |            | Sans changement    |

(Tarif hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire les tarifs 2018.

#### Avenant Marché Archéologie n°1

Les travaux de fouilles archéologiques sont terminés.

Dans le marché, la remise en état du terrain (rebouchage) était prévue. Cependant, après une visite sur les lieux de notre maître d'œuvre chargé du projet de construction du groupe scolaire, il a été convenu de ne pas reboucher le terrain avec le remblai, car il doit être rebouché avec des matériaux consolidants.

La suppression de la phase rebouchage ainsi que l'absence de sépulture génèrent des économies (-13%).

Le marché passe donc de 149.740 € HT à 130.250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

#### **Demande de subvention CDDL : Poteau incendie / Impasse Kérouartz**

Les travaux Impasse Kérouartz sont en cours de réalisation.

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours ont conseillé la création d'un poteau d'incendie.

Le montant du devis s'élève à 3.009,29 € HT, soit 3.611,15 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du CDDL.

Le montant de la subvention s'élèverait à 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire une demande de subvention au titre du CDDL, concernant la création d'un poteau d'incendie, Impasse Kérouartz.

#### **Proposition d'achat terrain Réveil Nogentais**

Monsieur MARION Yvon a adressé un courrier à la Mairie. Il s'agit d'une proposition d'achat du Réveil Nogentais.

Lors du dernier Conseil Municipal, Madame le Maire avait demandé à l'ensemble des Conseillers de réfléchir à une possible vente de cet immeuble.

La Commune a fait une demande d'estimation auprès du service des Domaines. Malheureusement à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Monsieur MARION a fourni deux devis :

Désamiantage pour un montant de 21.936,00 € TTC

Démolition pour un montant de 25.680,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après étude des plans, qui sont cohérents par rapport aux objectifs fixés par le SCOT et le PLU, décide de reporter la question au prochain Conseil Municipal qui doit avoir lieu en Décembre, afin d'attendre l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal demande qu'une contre-proposition soit faite : sa proposition pour un montant de 5.000,00 € semble anormalement basse.

#### **Proposition d'achat d'un immeuble Rue des Ecoles**

Un immeuble est en vente, 2, rue des Ecoles. La Commune vient de recevoir une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Compte tenu de la proximité avec le groupe scolaire, et les difficultés de circulation rue des Ecoles, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de préempter.

Le prix de mise en vente est de 110.000,00 €.

Ce bien est composé de deux parcelles cadastrées AB 477 (1a 46 ca) et AB 479 (1a 66 ca).

Il comporte deux logements loués 400 € et 500 €.

### Arrivée de Véronique RUFIN à 21h45 (Avec Pouvoir G. GARDON).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à préempter le bien situé 2, rue des Ecoles, afin d'élargir la voie.

#### DIA

|                               |        |                     |
|-------------------------------|--------|---------------------|
| 38 Résidence la Croix Bourdon | AE 214 | 05 a 66 ca          |
| 4 Impasse Kérouartz           | AB 159 | 64 m <sup>2</sup>   |
|                               | AB 156 | 41 m <sup>2</sup>   |
|                               | AB 160 | 241 m <sup>2</sup>  |
| 16 rue de la Ferotterie       | C 452  | 75 a 30 ca          |
| Le Chemin de la Champaille    | C 513  | 19 a 30 ca          |
| La Babilie                    | AA 185 | 786 m <sup>2</sup>  |
| La Grimace                    | AI 45  | 03 a 68 ca          |
|                               | AI 46  | 61 a 66 ca          |
| 6 Résidence la Nogentaise     | AC 50  | 736 m <sup>2</sup>  |
| Les Sablons (Appartement)     | AB 516 | 8521 m <sup>2</sup> |
| Le Champ du Voisin            | AC 130 | 336 m <sup>2</sup>  |
| 31 Résidence la Croix Bourdon | AE 206 | 05 a 09 ca          |

#### Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des habitants de la Résidence Les Tulipes ont demandé si le terrain situé dans la rue des Tulipes (section AD 90) était à vendre. Il s'agit du terrain où se situait anciennement la station de traitement des eaux usées. Le syndicat d'assainissement a été contacté. Nous attendons leurs préconisations.

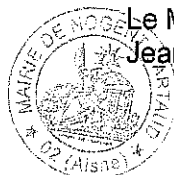
Nous avons reçu une lettre de la Préfecture : le plan VIGIPRATE reste inchangé sur le territoire national à savoir « sécurité renforcée – risque attentat ».

Roselyne POULAIN, Présidente de l'Association Gym du Réveil Nogentais a transmis une invitation au Conseil Municipal : un pot de l'amitié sera servi à la salle des Longs Prés le samedi 24 novembre à partir de 19h00, à l'occasion de son départ.

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu des remerciements de la famille LEFEBVRE.

Nadia CALLOT informe les membres du Conseil Municipal que le repas des personnes âgées aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, à la salle des Longs Prés.

La séance est levée à 22 h 25.



Le Maire,  
Jeannine VAN LANDEGHEM.